



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 711-2

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 711-2 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 711 sur la gestion contractuelle afin d'y ajouter ou d'en modifier diverses dispositions, notamment en ce qui concerne les règles de passation de certains types de contrats

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'île-Perrot, ce 13 juillet 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière